

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction française de la Haye.

PREMIER DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Province.
un an, 26 fl. 30 fl.
six mois, 14 » 16 »
trois mois, 7 » 8 »
VALS DES INSERTIONS.
premières lignes 1 fl. 50, timbre
et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 20 Juin.

Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Seconde Chambre des Etats-Généraux continue la discussion du budget. Dans sa séance d'hier matin elle a adopté, par 19 voix contre 19, le chapitre IV (Justice) et par 41 voix contre 15 le chapitre V, (culte réformé). La discussion sur le chapitre VI (intérieur) a été ajournée à cause d'une indisposition du chef de ce département.

La séance d'hier au soir la chambre a adopté à la majorité 19 voix contre 16, le chapitre VII (culte catholique). Elle a ensuite entamé la discussion du chapitre VIII (Finances, dette nationale) qui a été adopté par 40 voix contre 14.

La chambre a ensuite commenté les discussions sur le chapitre IX (Finances, dette nationale).

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui le texte de l'adresse, la commission d'enquête pour les affaires de Surinam a proposé à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, de présenter

lecture de cette pièce nous fait découvrir une inexactitude ou trois omissions dans l'analyse que nous en avons faite d'après un journal hollandais. Au lieu du mot : « décadence » dans le 1^{er} paragraphe, il faut lire « l'état décadent » ; L'avant dernier paragraphe, doit être lu : « que la mère-patrie ne soit pas tenue, en droit, de payer des dettes coloniales contractées sans le concours du peuple hollandais, nous attachons néanmoins une telle importance à cette affaire, si intimement liée à la prospérité de la patrie, que nous avons cru devoir adresser à Votre Majesté, par une adresse respectueuse, les mesures législatives nécessaires, en votant même, s'il le fallait, des subsides à fournir par le trésor de l'état, afin de mettre en état de remplir, en tous points, les obligations qu'un arrêté royal a imposées en 1829 à la banque

Le dernier paragraphe, après ces mots : « ministre des finances » il faut ajouter ceux-ci : « qui jouit depuis un si long nombre d'années de la confiance du Roi et de celle des citoyens de la nation. »

Après le mot : « décadence » à la fin du projet d'adresse il faut ajouter : « qui date du milieu du siècle dernier. »

Le *Journal de Bruxelles* contient l'article suivant :

« Les Spartiates, voulant détourner les jeunes gens de l'indolence, leur montraient des esclaves ivres. Un remède analogue a été employé en Hollande pour dégoûter les partisans de la révolution constitutionnelle et surtout ceux qui demandent l'élection de députés. Le *Journal de La Haye* recueille avec complaisance et place dans la partie la plus apparente de ses colonnes, tout ce qui tend à mettre en relief les inconveniens de notre régime parlementaire, les excès de la presse, la dégoûtante polémique à laquelle elle se livre, les calomnies dont elle poursuit les citoyens les plus honorables du pays ; et quoiqu'il n'en tire aucune conclusion, on voit que la langue lui dérange et qu'il s'écrit : « Regardez, mes amis ; vous demandez un régime à celui qui fonctionne en Belgique ; vous voulez des élections directes ; là-bas, on en a, et voyez ce qui en résulte : des honnêtes gens, des hommes les plus sensés, dignes d'estime et courtois du parlement, et remplacés par des hommes méprisables, des procès, des querelles, les familles divisées, les plus vieilles amitiés brisées, le trône même, objet de vos respects, exposé aux insultes de gens qui ne savent rien respecter ! »

Le *Journal de La Haye* n'est pas maladroit ; il est de nature à faire impression sur l'esprit des réformateurs.

Publication du *Journal de La Haye*. — 21 Juin 1845.

UN ROMANESQUE AVENTURE DE MA VIE. (1)

CHAPITRE V.

Les confidences.

« Bien limité un signal convenu, que l'on m'ouvrit sans précaution, la porte que ce n'était pas elle, je m'élançai, poussant de toutes mes forces la porte qu'on avait entrebâillée et qui se referma violemment, me faisant invasion dans la pièce exigüe et sombre où je me trouvais aux prises avec un adversaire, déterminé à me jeter dehors, et en tous cas à m'introduire auprès de l'enfant. J'avais reconnu mon honnête adversaire, qui ne me reconnaissait pas, et qui faillit m'étouffer dans ses bras en me demandant compte de la violation de son domicile.

— Sur quel motif, me dit-il, avec une fureur concentrée. Que voulez-vous ? Si vous n'avez rien de mieux à me proposer, retirez-vous, car je ne suis pas un homme à me laisser entraîner par un étranger, et vous le savez bien. — Mais, me dit-il, si vous n'avez rien de mieux à me proposer, retirez-vous, car je ne suis pas un homme à me laisser entraîner par un étranger, et vous le savez bien. — Mais, me dit-il, si vous n'avez rien de mieux à me proposer, retirez-vous, car je ne suis pas un homme à me laisser entraîner par un étranger, et vous le savez bien.

teurs hollandais, et, pour notre compte, nous ne serions pas surpris si, reculant devant cet argument en action, ils renonçaient au moins en partie à leurs idées. Il ne manquerait plus que cette conséquence pour couronner l'œuvre de notre libéralisme extravagant : l'étranger, évoquant son ridicule fantôme, empruntant son vilain masque, pour effrayer les bonnes gens qui aspirent à une liberté calme et honnête (1) ! Beau triomphe, en vérité, et bien digne de ceux à qui ont le décerné ! Les voilà devenus épouvantails, de mannequins qu'ils étaient !

• Nous avons bien dit que nous aurions à rougir devant les peuples voisins, qu'ils hausseraient les épaules de pitié ; en voyant l'exclusion de notre parlement des hommes dont la réputation est européenne ! Déjà notre prophétie se réalise ; bien plus : on se sert de nous comme on se servait des esclaves ivres à Sparte, on nous donne comme des modèles de vice ! Il est vrai que nos Verhaegen ne se soucient guère de l'opinion qu'on a d'eux à l'étranger. L'Alliance est pour eux, l'Alliance les couronne, et c'est assez !

Crise ministérielle en Belgique.

On lit dans l'*Indépendance belge* :
« Il paraît que le cabinet rencontre d'assez grandes difficultés pour se reconstituer, et le remaniement, que l'on considérerait comme arrêté, est de nouveau remis en question. Hier soir on assurait que tout était convenu pour la retraite et le remplacement de MM. les ministres de l'intérieur et des finances ; M. Liedts avait consenti, disait-on, à reprendre le portefeuille de l'intérieur qu'il avait remis en 1841 entre les mains de M. Nothomb et M. d'Huart consentait, de son côté, à rentrer au ministère des finances.

« Ce matin on nous assure que cette combinaison est renversée par le refus catégorique de M. Liedts, refus qui succède à celui de M. Leclercq. Une autre combinaison consistait à charger M. d'Huart du ministère de l'intérieur, en laissant le reste du cabinet dans sa position actuelle ; mais, d'après ce que nous apprenons, M. d'Huart refuse d'entrer sous de semblables conditions ; il ne veut pas, dit-on, se trouver seul nouveau dans le ministère, et certes rien ne se comprend mieux que cette répugnance.

« En ce moment les choses ne sont donc pas plus avancées que le premier jour, si ce n'est cependant qu'on voit de plus en plus combien la situation est grave et les arrangements difficiles lorsqu'il s'agit seulement de faire du provisoire.

« En attendant, M. Nothomb fait avec activité ses préparatifs de départ. On annonce comme certain qu'il quitte samedi le ministère pour aller passer quelques semaines dans le Luxembourg ; mais on dit aussi que cette année, comme en 1840, il songe à s'assurer immédiatement d'une autre position, sans s'inquiéter de savoir si la politique ou les convenances du ministère futur seront d'accord avec ces petits arrangements personnels. »

Dans l'article suivant, le *Journal de Bruxelles* critique sévèrement les journaux belges de leur intervention dans les combinaisons du roi relativement à la composition d'un nouveau cabinet :

« S'il est une impudente inconvenance qui doit choquer les honnêtes gens de tous les partis, c'est celle que commet la presse, en intervenant grossièrement dans les combinaisons du chef de l'Etat, occupé à recomposer son conseil. Il faut ne pas avoir la moindre notion du régime constitutionnel, ne connaître ni les devoirs qu'il impose aux citoyens, ni les droits qu'il assure aux différents pouvoirs de l'Etat, pour s'occuper de ce point. Quoi ? la constitution n'est-elle plus qu'un vieux chiffon que les partis peuvent fouler aux pieds, quand, à leur gré, on ne satisfait pas

(1) Non pas, s'il vous plaît, mais pour engager à s'en contenter ces bonnes gens, qui aujourd'hui jouissent chez nous d'une liberté calme et honnête. (Note du *Journal de La Haye*.)

entendait sans en voir les acteurs, l'avait glacé d'effroi. L'obscurité qui régnait dans l'antichambre où j'étais retenu par mon vigoureux antagoniste ne me permettait pas de suivre sur son visage les impressions que notre entretien faisait naître dans son âme ; je crus remarquer toutefois qu'il versait des larmes et qu'il était en proie à un grand combat intérieur. Il me laissait respirer, mais il veillait sur tous mes mouvements.

— Vous m'avez rendu un service que je n'oublierai pas tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines, me dit-il après un intervalle de silence ; je n'ai pas d'autre moyen de vous prouver ma reconnaissance ; je suis pauvre...
— Fussiez-vous riche, monsieur, votre argent ne servirait pas à me faire complice d'un vol, le plus lâche et le plus criminel de tous, le vol d'un enfant !... Vous ne répondez pas ? Cet enfant, pour qui l'avez-vous volé ?
— Parce qu'il est à moi, répliqua-t-il d'un ton ferme et noble à la fois.
— A vous ! répétai-je avec surprise, n'osant sonder quel mystère de famille M. de Saint-Allèze m'avait caché ou devait ignorer. Je vous conjure de me remettre cet enfant que réclame sa malheureuse mère...
— Avez-vous plus de pitié, monsieur, pour la mère que pour le père ?
— Le père est mort, dit-il sévèrement, afin de montrer que je ne serais pas dupe d'un conte fait à plaisir.
— Les victimes du despotisme impérial sont donc mortes pour le monde, lorsqu'elles ont gémé deux ans au fond d'un cachot ? dit-il avec amertume. Il ne m'est pas même permis aujourd'hui de vivre pour ma femme et pour mon enfant !
— Ne cherchez pas à m'abuser, monsieur ; je suis instruit de tout par M. de Saint-Allèze ; je sais que son genre a péri...
— Son genre, c'est moi ! s'écria-t-il avec hauteur. Je comprends que le comte de Saint-Allèze et son fils ne fassent passer pour mort et se débarrassent ainsi d'un souvenir qui leur pèse ; mais Adèle, ma femme !...
— Est-il possible que vous soyez ce Louis Belin compromis dans un complot de lèse-majesté et condamné à mort ?
— Condamné, mais non exécuté. Vous me paraissez être un homme de cœur, monsieur, et je tiens à me justifier devant vous.
Louis Belin me fit alors entrer dans la chambre où l'enfant demi-nu, assis sur son séant, au milieu de jouets de toute espèce qui encombraient le lit, attendait avec anxiété la fin d'un colloque qu'il entendait sans le comprendre ; l'apparition d'un nouveau visage acheva de le terrifier et il resta immobile les yeux fixés sur nous, pendant que son père me faisait asseoir à l'angle le plus éloigné de cette chambre nue et délabrée. Nous nous observâmes l'un l'autre pendant quelques instans et nous fûmes

assez tôt d'ardentes passions ? La première des libertés, celle qui est comme la base de tout l'édifice social dans une monarchie constitutionnelle, n'est-ce pas celle qu'exerce le chef de l'Etat, faisant usage de la plus haute de ses prérogatives ? N'est-ce pas une action bien coupable que de vouloir, par des menaces ou des violences, s'interposer entre le droit et le fait, annuler l'un pour forcer l'autre, usurpant ainsi à la fois et le libre arbitre du pouvoir et le contrôle régulier du pouvoir parlementaire ? Mais où sommes-nous donc, je vous prie ? A quelle époque l'esprit d'anarchie et de vertige veut-il nous faire rebrousser ? Eh ! si vous n'avez pas le sentiment de vos devoirs, si vous êtes impatients de briser jusqu'au dernier lien de l'autorité, si votre grossière faconde déborde et doit, à tout prix, se répandre dans son ruisseau de tous les jours, ayez au moins la pudeur de laisser en paix ce que vous ne pouvez toucher sans le souiller !

« Que les honnêtes gens de tous les partis se prononcent ; qu'ils disent s'ils veulent assumer la responsabilité de ces outrages quotidiens ; qu'ils disent s'ils entendent laisser souiller leur cause par ces pamphlétaires qui ne respectent rien, parce qu'ils ne savent pas se respecter eux-mêmes. Plus tard, lorsque la conduite de chacun et de tous deviendra l'objet d'investigations loyales, faites à la face du pays, du haut de la tribune parlementaire, nous rappellerons ces allusions odieuses, ces sorties dégoûtantes, ces menaces coupables ; tant pis pour ceux qui n'auront pas eu le courage ou la pudeur d'en repousser la solidarité !

« Nous comprenons que la vivacité de la polémique, que cette espèce d'improvisation de la presse qui ne lui permet guère de trier ses pensées et ses paroles, l'entraînent parfois dans des écarts dont elle est la première à se repentir ; tout le monde peut commettre de ces fautes-là. Mais quand ces excès se renouvellent tous les jours, lorsque c'est un système prémédité de violences et d'injures et qu'à tout propos on y trouve mêlé un noia auguste que les convenances, à défaut des prescriptions constitutionnelles, devraient mettre à l'abri de pareilles avanies, oh ! la patience nous échappe, et le devoir nous force de flétrir la conduite de ces pamphlétaires dont la plume ne respecte rien.

« Le peuple belge a le sentiment monarchique : il sait combien cette jeune royauté, objet de sa vénération, s'est identifiée avec ses vœux, ses idées, ses besoins ; il connaît les immenses services qu'elle lui a rendus, la sollicitude incessante dont elle l'entoure, le dévouement sans bornes qu'elle met à veiller au bien de tous. On aura beau la prendre à partie et, par des insinuations perfides, s'efforcer de la rendre suspecte à des hommes dont on croit avoir réveillé les passions brutales, on n'y parviendra pas. Les honnêtes gens sauront faire justice de ces déclamations inconvenantes, et lorsque le moment sera venu, le pays entier en demandera compte à ceux qui, les laissant s'abriter sous leur nom, n'ont pas le courage de s'affranchir d'une pareille solidarité. »

Affaires de France.

M. l'archevêque de Toulouse vient d'adresser une supplique au roi en faveur des jésuites. Elle se résume par cette conclusion : Nous nous inscrivons en faux contre les imputations faites à la société des jésuites, dont les constitutions, depuis longtemps approuvées par l'église, respirent le plus pur esprit de l'Évangile, et ont formé un grand nombre de saints. Nous déclarons que leur dispersion causerait le plus grand dommage à la religion, dont elle préparerait de nouveau patrie nous la renversement. En même temps nous protestons, Sire, à Votre Majesté, que d'après notre conviction intime, si elle peut craindre pour la stabilité de son trône, c'est de la part des hommes irréguliers et ennemis de l'ordre et non de la part des jésuites qu'elle doit concevoir une pareille crainte. Aussi est-ce à votre Majesté que nous recourons pour conjurer les orages qui nous menacent.

Le *Journal des Débats* critique les remontrances de M.

également satisfaits de ce premier examen qui nous confirmait dans nos bons sentimens réciproques.

Louis Belin portait sur ses traits la fierté de son caractère : la barbe noire et touffue qui couvrait le bas de son visage, ne lui donnait aucune dureté et ajoutait seulement à sa tristesse habituelle.

— Je crois devoir d'abord en peu de mots expliquer ma conduite, me dit-il : je parlerai bas, pour que cet enfant n'entende point... Le comte de Saint-Allèze par sa faiblesse, son fils par sa méchanceté, sont les auteurs de mon infortune. Ils vous ont raconté ce qu'ils ont voulu : je n'étais pas là pour les démentir. La vérité est qu'ils m'ont indignement abandonné, sacrifié ! le baron de Saint-Allèze surtout, qui m'a toujours haï... Le cher enfant ! interrompit-il en le regardant avec amour, je l'ai vu hier pour la première fois !
— Je suis encore tellement étonné, monsieur !... Vous, que l'on croit, que l'on dit mort, vous êtes vivant ! Vous, le père de cet enfant, vous avez recouru à un rapt odieux que rien n'excuse ! Si la mère eût succombé à son désespoir...
— Vous m'épouvantez, vous me faites apprécier toute la gravité d'une action... que mon malheur seul excuse. Je ne comprends que trop ce que la pauvre mère a dû souffrir !... J'oublie alors tous ses torts, j'oublie qu'elle m'a sacrifié.
— Quelle erreur est la vôtre ! Tant qu'a duré votre procès, elle a été à Saint-Allèze, elle a épuisé toutes les tentatives pour vous voir, pour vous défendre ; et lorsque, enfin, accablée de fatigues et de douleur, elle est morte...
— Adèle ne m'a pas trahi comme les autres ? s'écria-t-il avec attendrissement. Et moi qui lui enlève notre fils !
— Quand elle est sortie de son lit, après avoir donné le jour à ce fils que vous lui enlèvez, elle a appris qu'il n'avait plus de père.
— Mensonge, abominable mensonge ! c'est le baron de Saint-Allèze qui l'a imaginé, le malheureux ! Je fus, il est vrai, impliqué dans un procès de conspiration et de lèse-majesté ; mais innocent ; je n'avais rien à me reprocher ; si ce n'est de posséder le sergent de républicains italiens s'était formé dans mon sein. Une association secrète de républicains italiens s'était formée pour secouer le joug qui pesait sur l'Italie : un d'eux, choisi par moi, avait juré d'assassiner l'empereur à son passage à Milan. Ce républicain était mon meilleur ami ! Dieu sait tout ce que je fis pour le détourner de ce crime auquel il se regardait comme consacré. Je voulais sauver l'empereur et ne pas perdre mon ami. Ce fut à moi que l'empereur dut la vie... Mais je ne pouvais prouver mon innocence sans compromettre et faire égorger vingt personnes confidentes et complices de l'assassinat que j'avais fait échouer. Je me renfermai donc dans un silence impénétrable, et je fus condamné à

(1) Voir le *Journal de La Haye*, n° 136.

l'archevêque de Toulouse en faveur d'un ordre monastique proscrit par les lois et par l'opinion.

« L'épiscopat, disent les *Débats*, se plaint vainement de ce que la loi qui renverse les jésuites est une loi révolutionnaire. Tout est révolutionnaire depuis cinquante ans dans notre pays. La Charte est révolutionnaire. Nos codes sont révolutionnaires. La dynastie est révolutionnaire. L'existence même, l'existence actuelle du clergé est révolutionnaire; car c'est du concordat et des articles organiques, œuvre de la révolution, qu'il tient ses droits et ses privilèges. Il serait bien temps de s'y résigner, et, quand on réclame la liberté absolue pour les congrégations religieuses, de ne pas insulter en masse une révolution et une philosophie sans lesquelles nous serions encore sous le régime du bon plaisir et de l'intolérance! Qu'on nous dise donc par quelle fatalité l'apologie des jésuites ne va jamais sans un torrent d'injures contre cette révolution qui nous a faits, peuple et roi, tout ce que nous sommes? »

La Patrie dit au même sujet :
« Tout le monde reconnaît que la société de Jésus est frappée, en France, d'une immense impopularité. S'il fallait admettre, comme l'affirme Mgr d'Astros, que la cause de la religion est intimement liée à celle des jésuites, la religion serait en péril, car certainement l'opinion publique obtiendrait les satisfactions qu'elle réclame. Mais il faut tenir bien peu compte des faits, il faut les avoir bien mal vus, pour confondre ainsi deux intérêts distincts et très-souvent contraires, et pour ne pas discerner le sens des manifestations populaires.

« L'Église a vécu, quinze siècles, prospère et florissante, et elle s'est fort bien passée des jésuites. La France, l'Espagne, le Portugal, l'Europe entière a expulsé les jésuites, un pape les a supprimés, et la religion n'en a pas souffert. La religion s'est relevée en France sans que les jésuites aient eu à s'en mêler. Il est vrai que, sous la restauration, on les a vus reparaître, et peu s'en est fallu que leurs envahissements et leurs intrigues ne compromissent sérieusement la cause religieuse.

« C'est ainsi que le sentiment public a été appelé à se prononcer contre les jésuites, et à invoquer les lois qui les proscrirent. Le clergé séculier, malgré les fautes graves que sa faiblesse lui a fait commettre, est complètement en dehors de la querelle. Veut-on savoir pourquoi? C'est que nos prêtres, nos curés, nos évêques, nos chanoines, sont, comme nous laïques, des citoyens français, soumis aux lois de notre pays, jaloux de son honneur, de son indépendance, acceptant, dans la loyauté de leur cœur, les institutions qui nous régissent; c'est qu'avec nous laïques, ils ont une entière conformité d'intérêts terrestres, qu'ils se réjouissent de nos joies patriotiques, qu'ils s'affligent de notre deuil. Les jésuites ne sont rien de tout cela. Nés en France, ils ne sont pas citoyens français; ils sont les soldats de Rome, instruments aveugles, privés de vie, comme le cadavre; privés de volonté comme le bâton du voyageur, ils obéissent passivement à la voix de leur général. Ils seront Prussiens, Russes, Anglais, tout ce qu'on leur commandera: ils ne seront plus Français. La règle a brisé en eux tout ressort patriotique. Leur patrie, c'est Rome et leur ordre. La France n'est plus rien pour eux, et si on le leur prescrit, ils souffleront sur elle le feu de la guerre civile.

« Quo nos évêques, qu'ils ont compromis, veulent bien voir où on les mène. La religion n'est pas en danger; mais s'ils arrivaient à persuader au pays que la cause des jésuites est leur cause, alors seulement le danger existerait. M. l'archevêque de Toulouse, que son âge et son expérience mettent sans doute à l'abri de toute exagération, devrait comprendre à quelle déplorable conclusion aboutit sa défense des jésuites. »

Le *Moniteur* vient de publier le tableau de la production et la consommation du sucre de betterave depuis le commencement de la campagne, et présentant la situation des fabriques et le montant des droits perçus à la fin du mois de mai.

A cette époque, 39 millions et demi de kilogramme de sucre avaient été fabriqués, et 29 millions et demi étaient déjà entrés dans la consommation; c'est une augmentation de 5 millions de kilogrammes sur la production de l'année dernière, à la même époque.

En même temps que la production a augmenté, le nombre des fabriques a continué à diminuer: on en comptait l'année dernière 325; il n'y en avait plus que 294 (31 de moins) à la fin de mai.

Ces résultats prouvent que dans les conditions actuelles du travail aux colonies, le sucre indigène supporte très bien la concurrence et l'égalité d'impôt que lui a fait subir la dernière loi. On peut même espérer qu'à l'époque du remaniement de cet

acte législatif, évidemment provisoire, les chambres pourront encore descendre le taux du droit d'entrée sur les sucres coloniaux et les sucres étrangers, au grand avantage des consommateurs, qui deviendront plus nombreux et récomperont le fisc de sa modération.

Les fabriques qui disparaissent, au fur et à mesure que la production augmente, sont celles qui se trouvaient dans des conditions anormales, celles qui avaient trop fait entrer dans leurs calculs l'élevation et la durée des droits protecteurs, qui sont toujours et tôt ou tard destinés à opérer dans les industries qui s'y fient une dépréciation de capital considérable.

294 fabriques existent: 139 dans le Nord, 66 dans le Pas-de-Calais, 29 dans l'Aisne et la Somme, 6 dans l'Oise, 2 dans le Puy-de-Dôme et 23 dans dix-neuf autres départements. 21 fabriques étaient en non activité, mais ayant des sucres en charge. L'année dernière, à pareille époque, 50 fabriques se trouvaient dans ce cas.

Droit de visite.

(Suite et fin. — Voir le journal d'avant-hier.)

Instruction pour l'officier commandant les bâtiments et vaisseaux de S. M. sur la côte occidentale d'Afrique, ayant rapport au traité avec les Etats-Unis d'Amérique, signé à Washington le 9 août 1842.

Par les commissaires remplissant l'office de lord grand amiral du royaume de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, etc.:

Nous vous transmettons ci-joint un extrait du préambule du traité entre S. M. et les Etats-Unis d'Amérique, daté du 9 août 1842, et une copie de l'article 8 de ce traité, qui stipule que les parties contractantes doivent maintenir chacune sur la côte d'Afrique une force navale d'au moins 80 canons, dans le but de soutenir, séparément et respectivement, les lois, droits et obligations de chaque nation pour la suppression de la traite; que les deux stations sont indépendantes l'une de l'autre, mais que les officiers commandants recevront de leurs gouvernements respectifs des ordres pour agir de concert et pour coopérer, et que vous fassiez tous vos efforts pour arriver au but que se propose le traité; vous souvenant que c'est dans cette vue, par dessus tout, que les bâtiments de S. M. sur la côte occidentale d'Afrique sont confiés à votre commandement.

Cela étant, vous devez saisir la première occasion de vous mettre en rapport avec le commandant supérieur de la station des Etats-Unis, afin d'arriver à une entente nécessaire pour obtenir le résultat que vos gouvernements respectifs ont en vue.

Il sera de votre devoir et de celui des officiers des bâtiments de S. M. sous vos ordres, de communiquer en toute occasion aux officiers des Etats-Unis toutes les informations qui pourront servir à découvrir la fraude des négriers, et spécialement de donner connaissance de tout bâtiment supposé appartenir aux Etats-Unis, et suspect d'être engagé dans la traite des noirs, soit que vous le rencontriez, soit que vous en entendiez parler dans une croisière; et vous avertirez les officiers sous vos ordres de donner une attention sévère à ce devoir.

Les occasions dans lesquelles il pourra être convenable pour un bâtiment sous vos ordres de croiser en compagnie d'un bâtiment des Etats-Unis, dépendront des circonstances qui ne peuvent être bien appréciées que sur les lieux, et doivent être laissées à votre propre décision ou à celle des commandants des bâtiments sous vos ordres, si ces derniers sont séparés d'un officier supérieur, et qu'ils soient sûrs que, en consentant à cette démarche, ils n'enfreindront pas les instructions qu'ils ont reçues auparavant. Le système de croisière à deux devra néanmoins être employé, quand, d'avis des officiers des deux nations, il pourra l'être avec avantage. Dans tous ces arrangements, les officiers des vaisseaux de S. M. sur la côte d'Afrique continueront d'être dirigés par les instructions avec lesquelles ils apprenent quand ils croisent séparément, dans tout ce qui concerne la visite, la recherche et la saisie des bâtiments appartenant aux nations avec lesquelles la Grande-Bretagne a conclu des traités pour la suppression de la traite, et des bâtiments qui n'ont pas de titre à réclamer la protection du pavillon d'aucun pays.

Mais si l'on vient à rencontrer un bâtiment supposé anglais, et suspect d'être engagé dans la traite, le commandant de la croisière anglaise invitera le commandant de la croisière des Etats-Unis à se joindre à lui pour le visiter. Il en sera de même pour un bâtiment arborant les couleurs britanniques, et suspect de n'avoir pas le droit de les porter. Si, d'autre part, ce bâtiment paraît sous les couleurs des Etats-Unis, et que le commandant anglais n'ait pas de raisons de croire qu'il appartient à une autre nation qu'aux Etats-Unis, il s'abstiendra soigneusement de toute entrevue, à moins que sa coopération ne soit requise par le commandant de la croisière des Etats-Unis.

C'est seulement lorsque le commandant anglais aura des raisons de croire que le pavillon des Etats-Unis sert à un commerce infâme et que le bâtiment se livre au commerce des noirs, qu'il soit anglais ou qu'il appartienne à une nation qui a donné à la Grande-Bretagne le droit d'arrêter ses bâtiments quand ils font la traite, c'est alors seulement que, de concert avec le commandant des Etats-Unis, il est autorisé à le visiter et à vérifier sa nationalité.

En mettant à exécution cette partie de ses instructions, il fera bien de laisser le commandant de la croisière américaine faire le premier pas pour visiter le bâtiment, et s'assurer s'il a le droit de porter le pavillon de son pays; sûr qu'en agissant ainsi il ne s'expose pas à un retard suffisant pour que le navire échappe à la visite.

Les officiers commandant les vaisseaux de S. M. dans la station d'Afrique doivent bien se pénétrer qu'il n'entre pas dans leur devoir de saisir ou de visiter, ou de faire aucune démarche vis-à-vis des bâtiments américains, que ces bâtiments aient ou non des esclaves à bord; vous donnerez aux officiers sous vos ordres des instructions formelles pour s'en abstenir. En même temps, vous n'oublierez pas que le gouvernement des Etats-Unis est loin de prétendre que le pavillon américain doit donner immunité à ceux qui n'ont pas le droit de le porter, et que bien certainement la Grande-

Bretagne ne permettra jamais à des bâtiments d'autres nations de se traire à la visite par le simple fait de hisser le pavillon des Etats-Unis ou pavillon d'une autre nation qui n'a pas accordé à la Grande-Bretagne le droit de visite. Conséquemment, lorsque d'après des informations que le commandant de la croisière britannique peut avoir reçues, ou près les manœuvres du bâtiment, ou une autre cause suffisante, il paraît avoir des raisons de croire que le bâtiment n'appartient pas à la nation indiquée par ses couleurs, il doit, si le temps le permet, aller au-devant du bâtiment suspect après lui avoir communiqué ses intentions en parlant, et envoyer un canot à son bord pour s'assurer de sa nationalité, l'arrêter, dans le cas où il prouverait qu'il appartient à la nation qui a arboré les couleurs et dont il n'est pas autorisé à visiter les bâtiments, si la violence du vent, ou une autre circonstance, rend un tel mode de visite impraticable, il doit requérir le bâtiment suspect de se laisser aborder, afin de pouvoir vérifier sa nationalité, et il est autorisé à employer la force, s'il est nécessaire; il est toujours entendu qu'il ne doit recourir à une mesure violente que quand tout autre mode aura échoué. L'officier qui aborde un bâtiment a ordre de se saisir de tout d'abord des papiers du bâtiment, ou d'une autre preuve de sa nationalité; et si le bâtiment prouve qu'il appartient réellement à la nation indiquée par ses couleurs, et sur les bâtiments de laquelle il n'a pas de visite, le commandant doit le quitter sur-le-champ, en lui offrant de passer sur ses papiers la cause qui lui a fait suspecter sa nationalité, et que le nombre de minutes que le bâtiment a été retenu (si toutefois pour l'objet en question; ces notes doivent être signées par l'officier qui spécifiera son rang et le nom du croiseur britannique. Que le bâtiment visité consente ou non à recevoir ces notes sur ses papiers ne doit pas se faire sans son consentement), tous les détails doivent être immédiatement insérés dans le journal de navigation du croiseur anglais, historique complet des circonstances doit être envoyé au secrétaire d'Etat par la première occasion directement en Angleterre. Un semblable doit aussi être envoyé à l'officier supérieur de la station, le faire parvenir à notre secrétaire, accompagné des remarques convenables d'y ajouter.

Dans le cas où le soupçon du commandant se trouve bien fondé, et est prouvé que, malgré ses couleurs, le bâtiment aborde n'appartient pas à la nation dont il a arboré les couleurs, le commandant du croiseur anglais aura avec lui comme il aurait été autorisé et requis d'agir si le bâtiment avait arboré un faux pavillon.

Donné sous notre sceau, le 12 juin 1843.

Signé, COCKBURN.

Par l'ordre de Leurs Seigneuries:

SIDNEY, HERRING.

Les Français en Afrique.

Dans la position que les Français ont prise maintenant au nord de l'Afrique, une guerre incessante avec les tribus du pays, et des disputes fréquentes avec leurs voisins du sud et de Maroc, peuvent être considérées comme les conséquences naturelles d'une souveraineté qui n'a d'autre origine que la culture de transporter les troupes dans un pays aride et de faire seule interruption dans la série des opérations militaires, et le retour de la belle saison, qui permet aux habitants de paître leurs troupeaux et préparer les moissons prochaines. vite régulièrement les Français à quitter leurs quartiers d'hiver, et pour détruire les moissons.

D'après le rapport sur une de ces expéditions, qui ont eu lieu, avoir pénétré jusqu'à un des oueds les plus fertiles du district, l'officier qui la commandait ordonna à ses soldats de couper les oliviers et les figuiers du district. — la seule richesse de ce district; et il ajoute dans son rapport, que les indigènes de ce district sont si barbares, que des mesures d'extermination ont été seules les forcer à une soumission relative à l'autorité française.

C'est cet esprit malveillant qui alimente sans cesse les guerres si inégales, puisque les habitants n'ont à opposer que des forces irrégulières et la plupart du temps dispersées, à une armée régulière de 86,000 hommes, qui aujourd'hui sont fatigués et effroyable et étrange de faire la guerre dans ces contrées commandées par des officiers qui ont déjà combattu pendant un espace de temps équivalent à celui que nous avons mis à conquérir tous ses lauriers.

La population de cette partie de l'Afrique, qu'avait évaluée la population française on estimait ne s'élever qu'à 2 millions; se trouve aujourd'hui être de deux fois ce nombre. Ses richesses naturelles paraissent n'avoir guère souffert par la suite de la guerre; les enfants du désert sont toujours égarés et fatigables à harasser leurs ennemis, et à les entourer de pièges sans nombre, même quand ils sont à peu près vides du matériel militaire qui est indispensable aux armées régulières.

Une pareille lutte, on est fondé à le dire, est mortelle pour se terminer que par l'extermination d'une des deux parties guerroyantes. Aussi est-il rare qu'on fasse des prisonniers; moins que ce ne soit pour les faire servir d'otages; au point de quartier; on n'en demande pas non plus. Une guerre sanguinaire n'est pas momentanée comme la nôtre.

mort par une commission martiale. On comptait sur des aveux; je refusai d'en faire, tout en protestant que j'étais étranger au complot et que ma conscience ne me reprochait rien. Il fallait que les charges qui s'élevaient contre moi fussent bien faibles, puisque je ne partageai pas le sort de mes co-accusés, la plupart Italiens, qu'on fit passer dans la prison. Moi, je restai prisonnier d'état, sous le poids d'une condamnation qui me retranchait de la société.

— Et votre ami, qui vous avait entraîné dans cet abîme, n'eut-il pas la générosité de venir se livrer lui-même?

— Il s'était embarqué sur un vaisseau qui fit naufrage à la côte d'Afrique; il fut emmené dans l'intérieur des terres par des Arabes dans les mains desquels il était tombé, et il resta captif pendant quinze mois, sans aucune nouvelle de France ni d'Italie. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, il entra en France sous un faux nom et aussitôt il s'occupa de ma délivrance; à force d'argent, il me fit évader de la forteresse d'Ancône où j'avais été transféré; je le rejoignis à Paris; j'avais voulu le revoir, l'embrasser encore, avant de passer en Angleterre... J'arrivai à temps pour recevoir son dernier soupir; le chagrin avait rendu incurable une maladie organique causée par les privations et les tortures de sa captivité à Tanger... Il y a trois jours, dans cette chambre, sur ce lit...

— Votre dévouement à l'amitié méritait une autre récompense... Mais, aujourd'hui, ajoutai-je préoccupé de la situation dangereuse où se trouvait ce noble jeune homme, vous pouvez disposer du secret de votre ami...

— Hélas! répondit-il avec un sourire amer, ce secret n'intéresse personne maintenant; il n'y a plus de têtes à faire tomber!

— N'avez pas en moi confiance à demi; aidez-moi à vous servir d'une manière efficace... Vous courez risque d'être arrêté à chaque instant, surtout depuis que la police s'est mise sur les traces du ravisseur de cet enfant...

— Etes-vous venu pour m'espionner et pour me trahir? me demanda Louis Belin avec un retour de défiance.

— Je suis venu, à vous parler franchement, pour retrouver l'enfant et le rendre à sa mère. Je ne ferai que compléter ma mission, si vous voulez, en vous rendant aussi à votre malheureuse femme.

— Jamais! je ne la reverrai! s'écria-t-il violemment agité; elle m'a renié, elle m'a abandonné, elle m'a oublié!

— Je n'aurai pas de peine à vous prouver le contraire; mais commençons par le plus pressé: il n'y a pas une minute à perdre; l'enlèvement de cet enfant suscitera des recherches actives de la part de la police... On a déjà peut-être votre signalement, on sait peut-être votre demeure... Ce cocher de cabriolet, qui vous a conduit hier soir à l'entrée de cette rue, ne manquera

pas de vous faire découvrir... Vous serez mis en prison, et une fois votre identité reconnue...

— Dans une heure sans doute je serai loin de Paris... avec cet enfant... J'attends un passeport et une voiture...

— Avec cet enfant! repris-je d'un air de reproche; ah! monsieur, persistez-vous encore dans ce projet indigne de vous, indigne d'un honnête homme?... Mais avant une heure, mais déjà peut-être cette maison est cernée...

On frappa, comme j'avais fait pour être introduit, trois légers coups à la porte et deux à la vitre; Louis-Berlin tressaillit, porta la main au pommel d'un pistolet que je vis sortir de son habit boutonné jusqu'au menton, et se consulta en me lançant un regard scrutateur qui le rassura de mon côté. Il se leva docilement, me fit signe de ne pas bouger, alla vers l'enfant dormant par la porte, et passa dans l'antichambre, où il s'entretint tout bas avec la personne qui s'était fait connaître, en donnant le signal convenu. Cette personne se retira sans que je l'eusse vue, et Louis Berlin entra dans la chambre, le visage bouleversé; il jeta sur la table un gros sac plein d'or qu'on venait de lui apporter.

— Je ne puis partir, je n'ai pas de passeport! s'écria-t-il avec découragement; il paraît qu'on a découvert quelque conspiration; car tous les jours on en invente une, pour tenir l'empereur en haleine. Impossible d'avoir un passeport!

— Plus vous resterez ici, moins vous aurez de chances de salut. — Eh! où voulez-vous que j'aille? répliqua-t-il avec impatience, marchant à grands pas dans la chambre et s'arrêtant par intervalles devant l'enfant, qui alors baissait les yeux et n'osait plus les lever. Avec cet enfant...

— Vous n'avez guère l'embaras du choix... Par exemple, vous pouvez venir chez moi... au Marais...

— Chez vous!... avec mon enfant?... Etes-vous franc-maçon? ajouta-t-il avec un signe maçonique.

— Je suis votre ancien, répondis-je en ne négligeant pas le signe d'intelligence qui devait confirmer mon dire. Loge des Neuf-Sœurs.

Loge des gens de lettres et des artistes; c'est la mienne... Je me fie à vous, dit-il en me tendant la main; j'irai où vous voudrez.

— Répondez-moi avec la même franchise à ces dernières questions. La loge des Neuf-Sœurs, que préside le bon Nongaret, ne s'est jamais mêlée de politique? N'êtes-vous pas en relation avec des conspirateurs? — Non, sur l'honneur. Il y a quatre ans, lors de mon arrivée en Italie, je fus affilié à quelques sociétés secrètes; mon ami... Bidaneschi, puisque je n'ai plus rien à vous cacher, m'avait attiré dans le complot dont il était l'âme;

mais je m'éloignai des conspirateurs à l'époque de mon mariage, et suis resté absolument étranger à leurs projets.

— Tant mieux! car si vous étiez le moins du monde engagé dans les conspirations et dans les sociétés secrètes, je ne vous pardonnerais pas.

— Des papiers? répliqua-t-il troublé à cette question imprévue. — L'a dit? Ces papiers... Je n'en ai pas.

— Vous en avez, je le devine. Si ces papiers impliquent quelque chose de grave, vous en avez, il faut les brûler.

— J'ai brûlé tout ce qui contenait des noms propres, des noms de personnes dangereuses pour quelqu'un; je n'ai conservé que ceux des personnes qui ne sont pas dangereuses, comme Bidaneschi, l'histoire de sa vie, ses pensées, ses opinions de républicain...

— C'est cela qu'il me faut... Confiez-les-moi, ou plutôt donnez-les-moi. J'ai mon plan, et je vous le jure, j'aurai autant de soin de votre secret que vous-même... Ces papiers, trouvés dans vos mains, vous trahiraient; dans les miennes, ils vous sauvent.

Dix minutes après cet entretien, Louis Belin, moi et l'ancien, nous nous rendîmes dans un fiacre qui nous conduisit à mon domicile.

Après avoir installé chez moi Louis Belin et son enfant, je me rendis dans le fiacre qui nous avait amenés tous trois, et je me rendis au ministère de la police, occupé alors par Fouché, duo d'ancien ministre perpétré presque continuellement depuis le Directoire. J'allai faire un tour dans le temps d'examiner les papiers dont j'allais faire usage; vaincre qu'ils ne renfermaient rien de dangereux pour moi, et seulement le monologue expansif d'un républicain qui avait rêvé la liberté de l'Italie et la mort de l'empereur. Les opinions exprimées étaient chaleureusement exprimées dans cette espèce de plume nérale, et la langue italienne, sous une plume éloquent, y avait ajouté un littéraire, auquel je ne pouvais manquer d'être surtout intéressé par les faits matériels et les faits se trouvaient entourés de détails intéressants dans le vague: une belle phrase sonore et poétique, un nom, une date, une circonstance nécessaire pour compléter les révélations précieuses. Bidaneschi n'a pu être que lui-même, et on eût été bien en peine de découvrir un homme de ce genre de vagues et nébuleuses généralités. Il avait pour traits de caractère des yeux qui mouillaient en lisant les noms d'Arnone, de Gerolamo, de Bidaneschi et d'autres qui s'étaient dévoués comme lui pour la cause de la liberté.

Londres, 17 juin.

La séance de la chambre des communes a été marquée par un incident nouveau. A la suite du débat qui a eu lieu, il y a quelques jours, à la chambre sur le bill d'éducation en Irlande, M. Somers, député irlandais, a écrit une lettre à M. Roebuck, pour lui demander raison des expressions malveillantes et insultantes dont il s'était servi envers les membres qui, à l'exemple de M. O'Connell, refusaient de venir siéger au parlement.

M. Roebuck est venu dénoncer cette lettre à la chambre et après en avoir fait donner lecture par le greffier, il a par une motion formelle demandé que la chambre déclarât que « J. P. Somers, ayant adressé une provocation à un membre de la chambre pour des paroles prononcées par ce membre au sein du parlement, est coupable de mépris et de violation des privilèges de la chambre. » Cette motion a été vivement appuyée par lord Ashley et par M. Hume. M. Somers a déclaré en termes très-convenables qu'il retirait sa lettre, et qu'il en rétractait les expressions, mais la chambre n'a pas voulu accepter cette déclaration, et après un débat souvent fort aigre, elle a d'abord adopté la motion de M. Roebuck, en omettant le mot mépris, puis une motion de lord Howick, tendant à déclarer suffisantes les excuses faites par l'honorable représentant de Sligo (M. Somers) à la chambre et à l'honorable représentant de Bath.

Au plus chaud de la discussion M. O'Connell a fait son entrée dans la salle. Sa présence a été saluée par les applaudissements des membres de l'opposition.

Après cet incident la chambre a adopté la motion d'adresse à la reine, présentée par sir Robert Peel, en réponse au message royal relatif à l'allocation d'une pension de 1500 livres à sir Henry Pottinger.

La chambre a ensuite ouvert la discussion sur la troisième lecture du bill sur les banques en Irlande. M. Smith, O'Brien et M. O'Connell ont combattu le projet, mais la chambre a passé outre et la troisième lecture a été votée à la majorité de 77 contre 24.

Un court débat a eu lieu ensuite sur le bill relatif aux nouveaux collèges à établir en Irlande. Après quelques observations de M. O'Connell et de M. Sheil, sir J. Graham a consenti à ajourner la discussion du projet en comité à jeudi, jour où l'on pourra connaître la décision des évêques catholiques d'Irlande qui se réuniront mardi pour s'occuper de l'examen des clauses du bill.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 12 juin.

L'Heraldo combat de nouveau longuement et vivement les actes de Bourges et déclare que le gouvernement ne publiera pas à cette occasion, comme le bruit en avait couru, un manifeste à la nation.

L'Espagnol dit que des lettres émanées de différentes sources annoncent que les négociations entre les cours de Naples et d'Espagne approchent d'une conclusion favorable pour le mariage du comte de Trapani avec la reine Isabelle.

Et l'Espectador prétend que l'opinion générale à Barcelone est que la reine Christine se propose de retourner bientôt à Paris.

L'Eco del Comercio annonce l'arrivée à Madrid de 48 millions de réaux (6 1/2 millions de florins) avancés par des capitalistes étrangers, qui ont été déposés à la banque San-Fernando pour être employés à arrêter la baisse qui avait lieu dans les cours des fonds publics.

D'un autre côté, le Phare des Pyrénées du 15 juin annonce que quatre fourgons sont partis la veille de Bayonne pour Madrid, emportant 1 million 500,000 francs, expédiés par MM. Rodrigues et Salcedo, pour le compte de la maison Rothschild.

Des lettres de Séville mandent que MM. Corradi et Perez-Calvo sont arrivés dans cette ville le 7 juin, où le secret a été levé à leur égard, par l'ordre du brigadier colonel de Calatrava. Ils ont été reçus avec le même enthousiasme et les mêmes égards que partout où ils ont passé.

Le bruit court que l'ancien royaliste Cabrera et quelques individus de son opinion, encouragés par le manifeste de don Carlos, insultèrent un progressiste nommé Ambrosio Sanchez et le menacèrent de le tuer s'il ne criait pas Vive don Carlos ! Sanchez ayant répondu par le cri de Vive Isabelle II ! fut immédiatement assassiné. Cet événement se serait passé sur la petite place de la Cebada.

On écrit de Malaga, le 6 courant, que par suite du projet de révolution tenté dans cette ville, les déportations et les bannissemens sont très-nombreux. On cite parmi les individus déportés MM. Verdejo, Caldero, le rédacteur du journal l'Opinion publica, et une vingtaine d'autres.

La Gazette de Madrid a publié un tableau du mouvement mercantile dans toutes les douanes du royaume pour le commerce d'importation et d'exportation. Il résulte de cet état que les valeurs des importations en 1843, s'élevèrent à 423,426,601 réaux 25 maravedis, et celles des exportations à 304,735,082 r. 25 m., ce qui donne un excédant en faveur des importations de 118,691,518 r. 33 m. La somme totale se répartit comme suit : Importations de l'étranger, 229,375,392 ; importations de l'Amérique, 184,820,850 r. 26 m. ; importations de l'Asie, 9,230,358 r. 33 m. Les exportations se divisent de la manière suivante. A l'étranger 187,517,243 r. 21 m. En Amérique 116,154,066 r. 5 m. en Asie, 1,063,773 r. Le commerce de cabotage à l'entrée s'éleva à 625,524,158 r. 25 m. celui de sortie à 514,426,984 r. 29 m. Les droits payés à la douane sur ces marchandises se montent à 85,893,413 r. 24 m. Les bâtimens employés à ce commerce sont au nombre de 5,206 jaugeant 579,475 tonneaux et montés par 56,786 marins pour l'importation ; et de 4,622 bâtimens, 470,973 tonneaux et 45,081 marins pour l'exportation. Le cabotage donne 62,343 bâtimens, 1,603,098 r. de tonneaux, et 413,674 marins.

Bourse de Madrid du 12 juin.

3 p. c. 31 1/2 au c., 33 1/2 à 60 jours. — 5 p. c. 22 au c., 23 à 60 jours. — Dette provisoire, 6 1/2 au c. — Dette sans intérêt 7 1/2 à 60 jours 1/2 pr.

Les fonds ont monté rapidement et beaucoup, le 12 juin, à l'ouverture de la Bourse de Madrid. Les 3 p. c. ont été faits à 32 1/2 au comptant, 33 1/2 pour compte, c'est-à-dire, 1/2 plus haut que le 11. Les 5 p. c. au comptant, 1/2 plus haut que le taux de clôture de la veille. Naturellement et par suite de nombreuses ventes opérées par des personnes qui ont voulu réaliser leurs bénéfices, les fonds ont baissé. Le 3 p. c. a fini à 32 1/2 au comptant et le 5 p. c. à 22 1/2. Cependant ces deux valeurs étaient plutôt demandées qu'offertes.

mée dans les rues, entre le général Grivas et les frères Stratos, l'un major et l'autre colonel dans l'armée grecque.

Le ministère Coletti-Metaxas s'épuise dans sa résistance contre les mauvaises passions qui menacent l'avenir constitutionnel du gouvernement grec. Toujours debout sur la brèche, toujours courageux et modéré, ce ministère sent néanmoins ses forces s'affaiblir dans cette lutte constante, au milieu de tous ces feux qui l'enveloppent. Le moment est venu pour notre gouvernement de prendre une attitude ferme en Grèce et vis-à-vis des hommes qui composent le ministère actuel.

Ce ministère ne peut désormais se maintenir qu'en se renouvelant ; c'est ce qu'ont compris les conservateurs grecs. Les uns poussent Coletti à s'unir à Mavrocordat, les autres demandent le remplacement de plusieurs ministres, ainsi du général Tzavellas et de Balbi, l'un, ministre de la guerre, déclaré incapable comme hétéroclite, l'autre, ministre de la justice, considéré comme insuffisant.

A travers ces chocs divers, les chambres grecques n'en remplissent pas moins leur mission parlementaire avec une certaine énergie. Résistant au sentiment de leurs rancunes personnelles, aux exigences du dehors, chacun de ces membres ajourne l'explosion de ses mécontentemens et de ses haines devant l'intérêt national. Elles attendent avec impatience la discussion sur le budget de 1845.

Ce budget présenté à la chambre des députés par le ministre des finances s'élève à 12,308,226 drachmes. Dans cette somme sont comprises celles de 340,371,07 drachmes pour indemnité à la Porte-Ottomane, et celle de 120,000 qui, dépensée en 1844, surcharge le budget de 1845 : ce qui réduit les dépenses ordinaires de cette année à 11,797,857 ; en même temps que le budget, le ministère a présenté à la chambre des députés un compte-rendu de la gestion financière des onze années qui se sont écoulées depuis l'établissement du gouvernement monarchique de la Grèce.

Mais il est à craindre que le budget discuté, la session finie, les députés rentrés dans leurs foyers, l'opinion publique aujourd'hui contenue par l'attitude du parlement, ne donne pleine carrière à ses sentimens et à ses desseins. Les Grecs aiment l'action, le mouvement ; l'agitation est dans leur nature ; et puis la mobilité de leur imagination les entraîne tantôt ici et tantôt là, moins pour atteindre un but sérieux que pour satisfaire le besoin de la lutte qui est la passion de tous. Il est difficile de gouverner dans un tel pays et au milieu de tels hommes ; néanmoins, cette activité peut cesser d'être un danger en se portant vers le commerce, l'industrie, l'agriculture. C'est sur ce terrain que les hommes d'Etat de la Grèce doivent attirer toutes les forces vives du pays. L'Europe et la France surtout ont à cet égard un devoir impérieux à remplir, en assistant toujours et partout la Grèce et en l'aidant à développer au dehors comme au dedans ses intérêts matériels.

Nouvelles de France.

Paris, 18 juin.

La chambre des députés continue à discuter le budget du ministère de la guerre. Le chapitre relatif au gouvernement et à l'administration générale de l'Algérie, a donné lieu à une longue discussion. Suivant un orateur, voici quelles sont les ressources que la France trouve dans la colonisation : Il en est, selon lui, cinq principales : 1° l'introduction des indigènes dans les rangs de l'armée française ; 2° le commencement d'assimilation des intérêts arabes aux intérêts français ; 3° la sécurité que donne aux relations commerciales la création des bureaux arabes, l'influence des médecins militaires ; 5° le contact de la jeune population indigène avec la population européenne dans tous les lieux de réunion.

M. le maréchal Soult, répondant à un orateur de l'opposition, a dit : « La situation est loin d'être aussi mauvaise qu'on l'a prétendu. Quelques séditions ont éclaté depuis deux mois. Mais quand la France a voulu prendre pied en Afrique, sans doute elle n'a pas prétendu que son établissement se ferait sans peine et sans trouver de résistance. La vérité est que nous sommes fortement établis dans l'Algérie. Il pourra bien y éclater encore quelques mutineries, quelques soulèvemens partiels ; mais jamais notre domination ne sera ébranlée sérieusement. »

Quant aux troubles auxquels on a fait allusion, ils ont déjà beaucoup perdu de leur importance, et M. le maréchal-gouverneur m'informe qu'avant six semaines il n'en restera pas de traces. »

La chambre des députés a continué ensuite la discussion du budget de la guerre.

Un nouveau débat s'est élevé sur la convenance d'établir dans cette possession d'Afrique un gouvernement civil. Cette innovation, combattue par le rapporteur de la commission, qui a proposé une réduction considérable, et par MM. Saint-Marc-Girardin et Baude, a été défendue par le ministre de la guerre et MM. Denis, Janvier et Gustave de Beaumont.

(Au départ du courrier la discussion continuait.)

La chambre des pairs continue la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne.

D'après le relevé des projets dont elle a encore à s'occuper, on estime qu'elle n'aura pas terminé sa session avant le 20 ou le 25 juillet.

— On lit dans la Presse :

« Nous apprenons que ce matin un agent du Texas est arrivé à Paris. Ce personnage n'est autre que l'honorable M. Ashbel Smith, ancien chargé-d'affaires de la jeune république près des cours de France et d'Angleterre, et aujourd'hui membre du cabinet texien en qualité de ministre des affaires-étrangères, titre qu'il conserve jusqu'à l'accomplissement officiel de la réunion aux Etats-Unis. Le voyage de M. Smith à Londres et à Paris se rattache à la notification de l'annexion qu'aucune intrigue ne saurait désormais empêcher. »

— Une demande pour la cote officielle du 3 p. c. intérieur d'Espagne, signée par les premières maisons de la capitale, a été adressée à la chambre syndicale, qui en a référé à M. le ministre des finances. Les porteurs de la dette 5 p. c. espèrent que si M. le ministre donne son consentement à cette mesure, il ne le fera que sous bénéfice de la conversion immédiate des coupons échus depuis neuf ans. (Constitutionnel.)

elle est permanente comme un système militaire qui a un motif, mais n'a point de limites.

Les Français eux-mêmes, du moins les Parisiens, semblent fatigués de ces atrocités continuelles.

Nonobstant la retraite d'Abd-el-Kader du théâtre de la guerre, et son séjour passager dans le territoire marocain, il est connu généralement que les populations du nord de l'Afrique sont moins tranquilles et moins soumises qu'elle ne l'étaient en 1843 et l'été dernier.

Les membres de l'opposition en France qui reçoivent les renseignements sur l'état des choses en Afrique et qui ont quelque connaissance des localités, représentent la situation de l'Algérie comme inquiétante et déplorable, comme une proie, sinon perdue. Si c'est la vérité, on doit s'attendre à se renouveler, avec fureur, une guerre que les circonstances ont suspendue, sans qu'il y eût de part ou d'autre la moindre intention pacifique. Et il y a lieu de supposer que la guerre d'Algérie ne se terminera jamais, — à moins que les intérêts des Français ne soient attirés sur quelque autre point du globe.

Les embarras où se trouve le gouvernement français en Afrique ne sont plus seulement causés par des troubles à l'intérieur, où il leur est loisible, — à ce qu'on dirait, d'agir conformément à tout sentiment d'humanité ou même de saine politique. Ils ont affaire en outre, à présent, à l'empereur de Maroc, qui n'est pas toujours des victoires les plus brillantes ne seront pas toujours des argumens concluans.

Cependant, il est digne de remarque, que jamais l'Afrique ne fut plus calme que l'année dernière pendant la campagne rapide qui nécessita la présence du maréchal, de ses meilleurs officiers et d'un grand corps d'armée à la frontière marocaine. Cet état de calme prouve qu'il n'y avait pas le moindre concert entre les chefs arabes et les généraux marocains.

Quoi qu'il en soit, la paix fut rétablie entre la France et le Maroc, à des conditions qui font le plus grand honneur à la médiation de la première de ces deux puissances : et nous espérons sincèrement que l'intrigue ou le faux zèle ne parviendront plus à engager l'empereur de Maroc à se remettre une seconde fois à la merci d'un ennemi aussi formidable.

L'empereur Abd-er-Rhaman refuse de ratifier le traité conclu par ses plénipotentiaires. Il est possible qu'il ait quelque motif valable pour ce refus. Mais malheureusement la France même a établi un précédent analogue ; la France, en 1841, quand elle était en droit de refuser sa ratification au traité de Mississinnee, bien qu'elle eût activement participé aux opérations dont ce traité fut le résultat. Il est permis de supposer que le traité en litige est aussi peu du goût de l'empereur de Maroc, que celui pour l'extension du droit de visite déposé en France ; et l'opposition française au moins ferait bien de ne pas se plaindre d'une anomalie diplomatique dont elle-même donna le premier exemple.

Il est évident, pourtant, qu'il est du devoir et de l'intérêt de la France, d'adhérer au traité de paix conclu l'année dernière, et de garder désormais une stricte neutralité dans la guerre des princes-orientaux comme on ferait à l'égard de princes orientaux. Aussi ne serions-nous pas du tout surpris d'apprendre un beau matin qu'Abderrahman a déchiré le traité de Mississinnee, et se prépare à recommencer la guerre de concert avec Abd-el-Kader.

La leçon terrible et méritée que l'empereur a reçue lors de sa première agression, et d'un autre côté la confiance qu'il inspire en Angleterre, lui recommandent de demeurer tranquille, et de ne pas devenir l'instrument, et plus tard l'ennemi, des chefs arabes qui ne cesseront point de livrer à la France une guerre honorable si l'on veut, mais une guerre à l'honneur. (Times.)

Affaires de Grèce.

Le ministère Coletti-Metaxas est assailli de toutes parts, à l'intérieur, partout enfin, amis et adversaires l'accablent, ceux-ci sous le poids de leurs prétentions et de leurs reproches, ceux-là sous une grêle de traits d'autant plus acérés qu'ils partent d'un ennemi sûr. A entendre les adversaires de ce ministère, jamais ministère n'a distillé plus de poison, n'a aiguillé plus de poignards que le ministère Coletti-Metaxas ; y a-t-il un plus petit recoin de la Grèce, un vol, un assassinat, l'opposition de signaler le ministère Coletti-Metaxas comme le coupable du vol et de l'assassinat ? D'autre part les amis de ce ministère, ceux qui ont constamment voté pour lui, se plaignent de sa tiédeur et de la lenteur systématique qu'il oppose à bouleverser l'administration, à destituer celui-ci ou celui-là, à adopter toutes leurs fantaisies et leurs théories administratives. Chaque jour les membres de la majorité inventent de nouveaux programmes de gouvernement ; chaque jour les nouveaux Lycourgues envoient députations sur députations chez le président du conseil pour crier, se lamenter et désespérer de leur pays. Tantôt ce sont les brigands que l'on invoque, tantôt les hétéroclites, puis la Turquie, enfin au moindre bruit qui agite le pays, au moindre vent qui souffle sur le littoral, les cris redoublent, de lourdes rumeurs circulent dans les rues, il semble que tout va s'affaïsser et disparaître.

La situation exacte du pays, et cependant il y a à l'heure actuelle, aucun nuage ne roublait sa pureté ; point d'éclairs, point de tonnerre, le tonnerre gronde et menace à chaque instant l'existence du ministère.

C'est que de tous les côtés le pays éprouve de graves embarras. Les attaques incessantes de l'opposition, le mauvais vouloir de la Turquie, l'indifférence du gouvernement français, les prévisions de la Turquie ont effrayé les conservateurs et paralysé les desseins du ministère Coletti-Metaxas. Une réaction violente dans les esprits, un découragement dans certains autres ; de là une lutte vive et ardente entre deux partis qui divisent la Grèce ; de là des querelles dans les rues, sur les places publiques. Les animosités se réveillent, les haines implacables se ruent les uns contre les autres, comme dans les plus mauvais jours de la révolution de l'indépendance. Les citoyens marchent armés, se regardent en se reconstruisant, s'attaquent comme des ennemis. C'est ainsi que la ville d'Athènes a été vivement agitée par une scène déplorable, par une rencontre à main ar-

Nouvelles et faits divers.

Suivant la correspondance particulière du *Constitutionnel*, datée de Lucerne le 13 juin, le sort du docteur Steiger serait soumis à de nouvelles vicissitudes. La proposition qui lui avait été faite de signer une demande au gouvernement sarde pour être admis dans une forteresse de ce royaume, aurait été repoussée par lui, et le gouvernement de Lucerne paraîtrait enfin disposé à se contenter de l'assurance donnée par le condamné, de se résigner à habiter l'île de Sardaigne, pourvu qu'il n'y fût pas captif, et que sa famille pût le suivre dans son exil.

Cette combinaison, n'a pas encore acquis toutes les chances en sa faveur, puisque le grand-conseil de Lucerne s'est séparé le 13 sans avoir pris d'autre détermination que de charger le conseil d'état de lui présenter, à sa première réunion, à la fin de juin, un préavis sur les négociations qu'il aura entamées à ce sujet. En attendant, l'autorité lucernoise, redoutant des tentatives pour délivrer M. Steiger, a renforcé de deux compagnies la garnison de la capitale.

— La malte des Indes, qui vient d'arriver à Marseille, a apporté des nouvelles de Bombay du 12 mai, et de la Chine du 18 mars. Dans ce dernier pays, il ne s'est absolument rien passé d'important. Dans le Lahore, toujours livré aux troubles intestins, on attendait d'un moment à l'autre une irruption de troupes anglaises. A l'influence de Iowahir-Sing, tout-puissant à la date des dernières nouvelles, s'était substituée celle de Golab-Sing, dont la position est, au reste, à tous égards très-précaire.

— Un arrêté du roi des Belges porte : Le duc Ferdinand-Georges-Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Auguste-Louis-Victor de Saxe-Cobourg-Gotha et le prince Léopold-François-Jules de Saxe-Cobourg-Gotha, sont appelés à joindre en Belgique, avec le titre d'Altesse Royale, des honneurs réservés aux princes de notre maison royale, après lesquels ils auront rang et prendront le pas immédiatement.

Par un autre arrêté de la même date, le chevalier de Richer (Laurent), secrétaire intime du cabinet de S. M. la princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme, Plaisance et Castalla, membre de son conseil intime des conférences extraordinaires, etc., chargé du département des affaires étrangères de sa duchesse, est nommé commandeur de l'ordre de Léopold, et le vicomte Tieck (Louis) poète et littérateur, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

On s'attendait à parler tout bas de la plus merveilleuse découverte qui se puisse voir. Il ne s'agit de rien moins que d'habiter en un clin-d'œil, pendant la nuit, toutes les routes royales qui sillonnent la France, au moyen de simples fils de fer mis en contact avec des appareils électro-chimiques; ce serait le pendant du système des télégraphes électriques dont l'Europe savante s'occupe en ce moment. On conçoit facilement de quelle utilité serait pour les piétons, les rouliers, les diligences et les malles-postes une aussi prodigieuse invention. Les grandes routes de France deviendraient, grâce à ce procédé peu dispendieux, aussi sûres que les rues les plus fréquentées de Paris. Déjà des tentatives, présidées par les savans les plus illustres, ont été faites de Paris à une petite ville qui se trouve sur la route de Rouen. Elles ont été couronnées de succès. La clarté du gaz lui-même en a pâli.

— La Grande-Bretagne travaille sans relâche à approprier son immense matériel naval au nouvel ordre de choses qui a surgi avec notre génération. Des expériences comparatives se font sur des bâtimens semblables portant des machines de puissance égale, l'un mu par des roues, l'autre par une hélice. L'hélice a transmis au navire qui la portait une vitesse égale à celle qui a été transmise par le système à roues, sans avoir consommé plus de charbon; en conséquence des expériences faites par ces navires, la vis va être adaptée à plusieurs navires du matériel naval à voile.

Le système a déjà reçu un commencement d'application; l'*Arctus* et le *Terror* viennent de recevoir des machines, et on leur a adapté des vis d'Archimède. Ces bâtimens, d'une construction toute spéciale, vont faire une expédition polaire sous le commandement de sir Jhon Franklin qui, à l'âge de 60 ans, ne craint pas d'affronter encore les glaces pour tenter le passage du Nord; entreprise où il a déjà consommé une partie des années de sa jeunesse.

Les mécaniciens anglais ont fait tenir une machine très-puissante dans le plus petit espace; c'est ainsi que la frégate la *Terrible* portera une machine de 800 chevaux, en conservant l'avantage d'avoir une communication de bout en bout dans sa batterie. Sceward, qui est l'auteur de cette machine, a inventé un système atmosphérique à trois corps de pompe, à condenseur commun et transmission directe, qui tient encore bien moins de place.

Le *luta* de suppléer avec le bois pour se mouler en admirables navires; le *Great-Britain* est la dernière expression de cette puissante créatrice. Toutefois l'engouement dont ce colosse a été l'objet à l'époque de sa mise à la mer est singulièrement tombé. Il est notoire maintenant que ses avantages ont été fort exagérés. Aujourd'hui, les gens du métier arguent mal de son poids, et redoutent pour lui le sort du *Président*.

— L'agrandissement de format de certains journaux de Paris, inspire au *Corsaire-Satan* la boitation suivante :

LES DERNIERS LES BONS!
Ils y passeront tous! Le *Constitutionnel*, les *Débats* et la *Press* ont donné le branle, tous les moutons vont sauter à qui mieux. Gare aux culbutes!

Le *Corsaire-Satan*, qui a regardé sauter les moutons en ricanant dans sa barbe, ménage aux sauteurs un petit coup de journal dont ils nous diront des nouvelles.

A partir du 1^{er} juillet prochain, le *Corsaire-Satan* paraîtra dans le format que lui a prêté la spirituelle revue de la *Porte-Saint-Martin*, intitulée: 1841 et 1941; c'est-à-dire qu'il jaugera 3 mètres et demi de hauteur sur 2 mètres de largeur, juste la dimension d'un billard ordinaire.

Le *Corsaire-Satan* donnera tous les jours, vingt-quatre colonnes de dix pieds de haut sur un pied de large; chaque numéro donnera les nouvelles de la veille: de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie de la Polynésie et de

la lune, — sans compter des feuilletons sur les terres polaires et les comètes.

Comme il serait impossible de lire un pareil journal en douze heures de temps, l'administration s'est entendue avec le Soleil (pas le journal) pour avoir dix heures de lumière de plus par jour.

Nota. Il n'y a que les cent mille premiers souscripteurs qui jouiront de cet avantage, le *Corsaire-Satan* ayant traité avec M. Arago pour trois cent soixante-cinq éclipses par an, à la volonté de l'administration.

Le *Corsaire-Satan* ayant reconnu que le papier devenait ro-coco, s'est décidé à paraître sur toile de Hollande, première qualité. Il sera imprimé en lettres d'or, comme les affiches et les billets du nouveau Trivoli, mais ces lettres disparaîtront au moindre lessivage, de sorte que chaque abonné pourra se faire une demi-douzaine de chemises de son journal.

Les souscripteurs recevront, avec le premier numéro du *Corsaire-Satan*: 1^o Une lunette pour les premiers-Paris et les premiers-Londres; 2^o une lunette d'approche pour les nouvelles de la Chine et du Chimboração; 3^o un télescope pour les faits lunaires; 4^o une échelle de meunier pour les échelles du Levant.

Les quittances seront présentées aux abonnés sur des billets de banque. Les personnes qui souscriront pour trois mois recevront un billet de 1,000 fr., et ceux qui s'abonneront pour un an auront droit à un billet de l'échiquier de 500 mille francs.

Les billets pris, on n'en rendra pas la valeur, et ces billets, quoique de faveur, pourront être vendus. On les reprend à 50 p. c à la banque de la lune.

Enfin, et pour ôter aux infiniment petits grands confrères toute idée de lutter avec nous, l'administration du *Corsaire-Satan*, réunie en grand conseil, a décidé d'offrir comme prime à ses abonnés, savoir :

Pour trois mois d'abonnement, une maison de campagne ;
Pour six mois, un hôtel de ville.

Et pour un an, une inscription de 500 mille francs sur le grand-livre de la blague publique.

Mais comme il est juste que le *Corsaire-Satan* se récupère des énormes sacrifices qu'il fait pour ses abonnés, les prix de souscriptions seront fixés: — Pour 3 mois, à 5 francs; pour 6 mois, à 1 fr. 50 c., et pour l'année à 50 centimes. Prenez vos billets!!!

— Quatre lions dinaient la semaine dernière après les courses, au meilleur restaurant de Versailles. Le repas était joyeux et tirait à sa fin. « Messieurs, dit M. D..., une actrice flatte l'amour-propre, et je pose depuis un mois pour la petite B..., d'un théâtre des boulevards; tenez, la semaine dernière, je croyais arriver au port, mais, bast! je m'y suis mal pris; je lui ai envoyé six bouquets magnifiques, un tous les jours de la semaine, sans lui dire d'où cela venait; elle a parfaitement reçu mes bouquets; mais voilà-t-il pas qu'au septième je place au milieu un petit billet doux avec un joli bracelet Janisset, et demande la permission de me présenter. On me fait répondre qu'on ne me connaît pas et l'on me renvoie, bouquet, billet doux et bracelet. Comment trouvez-vous cela? — Ça ne m'étonne pas, mon cher, dit M. C... à l'esprit mordant et caustique, et qui par un coup d'œil significatif donné à ses amis, les avait rendus ainsi solidaires de sa plaisanterie. Mlle D... a des bracelets à en revendre; que ne me parlais-tu plus tôt de ta passion, je t'aurais donné un bon conseil qui, heureusement pour toi, n'arrive pas encore trop tard. Quand on veut attaquer une place, il faut connaître son côté faible, n'est-il pas vrai? — C'est juste, dit M. D... qui était tout oreilles et bouche béante. — Eh bien! je connais ton inhumaine de longue date, et je connais aussi son côté faible; elle raffole des asperges, par des asperges tu arriveras à son cœur! — Vrai! — Parole d'honneur! — Sarpejeu! si j'avais su cela plus tôt! Mais c'est égal, j'ai mon idée; et sans plus attendre, M. D... se lève, donne une poignée de main à ses amis et court acheter chez Chevê... deux magnifiques bottes d'asperges qu'il expédie dans un panier d'osier à Mlle B... avec une lettre conçue en ces termes :

« Me pardonnez-vous, mademoiselle, de vous envoyer ces deux bottes d'asperges; l'on m'assure que vous les aimez, et je serai heureux si, en les mangeant, vous pensez à moi, qui vous aime bien plus que vous ne pouvez les aimer.

« Pourquoi m'avez-vous renvoyé le bouquet et le bracelet; un bracelet pourtant ne se refuse jamais. »

Au moment où Mlle B. reçut cet envoi, elle avait deux de ses amies avec elle, chercha ce qui se trouvait dans le panier, lut la lettre, et ce fut avec une stupéfaction évidente qu'elle se convainquit de la réalité du fait. Un instant elle crut à une insulte ou à une mystification, mais la lettre était si simple et si naturelle qu'elle ne put douter de l'intention de son adorateur. Montrant alors la lettre et les asperges à ses amies, ce fut, comme on le pense bien, une explosion d'hilarité générale. Les trois grâces tinrent conseil pour savoir ce qu'il fallait faire, et voici ce qu'on décida :

Marianne fut appelée, et sous la dictée de sa maîtresse, écrivit ces trois lignes :

« Monsieur, je vous remercie de m'avoir envoyé un pla de laignes pour ma maîtresse. J'avais acheté ce mastin des petit pouas et des carrote neufes queue je vous ranvoi au échange de vos asperjes.

« Cet ancor 15 son queue vous me redeve. » — Cette épître ainsi orthographiée, fut adressée avec les petits pois et les carottes. Et savez-vous ce que disait le lendemain M. D... à ses amis qui lui demandaient le résultat de sa démarche amoureuse, c'est mon domestique qui a été un imbécile, au lieu de remettre le panier à Mlle B... elle-même, il l'a remis à la cuisinière, qui m'a pris pour un marchand de légumes, et m'a renvoyé, en échange, les légumes qu'elle avait achetés le matin au marché.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 21 juin 1845. (Représentation n. 17.)

TROISIÈME REPRÉSENTATION DE Mlle BOUVARD.

Robert-le-Diable,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de G. Meyerbeer.

Mlle BOUVARD remplira le rôle d'Alice.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES

M. S. N. DENTZ, Dentiste

de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 23 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 27 de ce mois. Il est descendu à l'Hôtel du Toekomst, Kleine Groenmarkt.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 10 Juin.

	Int.	18 juin.	OUVERT.
Dette active	2 1/2	61	64
Dito dito	3	—	78
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	4	—	100
Dito des Indes	4	—	100 1/2
Syndicat	4 1/2	—	100 1/2
Dito	3 1/2	—	—
Société de Commerce	4 1/2	151 1/2	154 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	113 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	4 1/2	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1815	5	—	108 1/2
Dito dito 1828 & 1829	5	—	108
Inscript. au Grand Livre	6	—	73 1/2
Certificats au dito	6	—	74
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	100
Emprunt de 1840	4	—	93
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	92 1/2
Passive	5	—	7 1/2
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Espagne	—	25	25 1/2
Ardoins	5	—	41 1/2
Dito	3	—	25 1/2
Coupons Ardoins	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	—	64 1/2	112 1/2
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
France	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Brésil	—	—	80 1/2
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	—	—	67 1/2
Obligations à Londres	2 1/2	—	—

Les fonds hollandais se sont relevés de la baisse qu'ils ont éprouvée. Les opérations en intégrales étaient fort considérables. Les actions Société de Commerce et du chemin de fer rhénan étaient également volues.

La hausse des espagnols à la bourse de Madrid a favorablement influencé les cours de ces fonds qui restent demandés en hausse.

Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 %; prof. 3 à 3 1/2 %; escompt. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 64 1/2; Société de Commerce Ardoins 24 1/2.

Bourse de Paris du 18 Juin.

	Int.	17 juin.	OUVERT.
France	—	—	122 00
Cinq pour cent	—	—	84 10
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardoins	—	—	—
Espagne	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	7 1/2
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Belgique	—	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	—
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 18 Juin.

Métalliques, 5 % 24 1/2. — Naples, 5 % 24 1/2. — Ardoins, 5 % 24 1/2. — Dette différée ancien, 2. — Passive, 5 % 7 1/2. — Lots de 1839, après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 1/2 A.

Bourse de Londres du 17 Juin.

3 % Cons. 99 1/2. — 2 1/2 % Holl. 63 1/2, 64. — 4 % 98 1/2. — 23 1/2. — 3 % 41 1/2. — Portug. 65 1/2, 67. — Russes 118 1/2, 119.

Bourse de Vienne du 13 Juin.

Métalliques, 5 % 113 1/2. — Dito, 4 % 2. — Dito, 3 % de fl. 500, 157 1/2. — Lots de fl. 250, 129. — Actions de la Banque

Période d'Été.

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET BELGES

Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Arnheim par Amsterdam et Utrecht.

Départ de LA HAYE.	Départ de HARLEM.	Arrivée à AMSTERD.	Départ d'AMSTERD.	Départ d'ARNHEM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 00	8 33	9 3	10 15	11 30
9 45	11 17	11 47	—	—
12 45	2 3	2 30	4 40	5 55
4 15	5 48	6 18	7 30	8 55
7 45	9 17	9 47	—	—

Heures de départ et d'arrivée d'Arnheim à La Haye par Utrecht et Amsterdam.

Départ d'ARNHEM.	Départ d'UTRECHT.	Arrivée à AMSTERD.	Départ d'AMSTERD.	Départ de LA HAYE.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
6 15	7 56	9 02	10 00	11 15
—	—	—	1 00	—
11 15	12 56	1 56	4 30	5 45
4 20	6 00	7 00	8 00	9 15
—	9 00	10 6	—	—

LA HAYE, chez Léopold Lehenberg, Lager. — Dépôt-général à Amsterdam chez M. Steenbrink, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn, Smitssteeg.